



Absence de justificatifs suite état des lieux

Par **smiley14**, le **18/02/2015** à **11:04**

Bonjour

J'ai déménagé il ya deux mois, l'état des lieux a été réalisé par un huissier à la demande exclusive du propriétaire.

Je viens de recevoir une notification à l'échéance des deux mois de mon propriétaire qui refuse de me rendre le dépôt de garantie et m'adresse des devis tout à fait exorbitants et contestables et me reclame ainsi d'autres sommes à payer. Par contre je n'ai pas reçu le document d'état des lieux qui justifierait ou non la situation.

Sachant que le délai de deux mois est écoulé puis je contester et invoquer un vice de forme pour éviter une procédure ?

Merci

Patrice